

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le 5 septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

COURTOIS Xavier (Maire) - ROBERT Jacques - LEROY Mireille - THEVENET Milène - COPOLUNGO Ludivine
HECKER Corine et GORSKI Didier.

Absents excusés : M. COYDON Thierry et M. DE CRISENOY Éric.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 20H30.
Madame LEROY Mireille a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré 7 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 16 mai 2019.

ORDRE DU JOUR :

1. Proposition de prorogation du Syndicat SISBMT

M. le Maire informe les conseillers que, le Conseil Syndical du SISBMT a décidé lors de la séance du 28 juin 2019 de proroger ce syndicat pour 10 ans. M. GOUJON Président du SISBMT demande aux communes membres de se prononcer sur cette prorogation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prorogation pour 10 ans du Syndicat Intercommunal d'intérêt Scolaire des communes de BLACY, MARMEAUX, MONTREAL, TALCY, THIZY et TREVILLY et charge le Maire d'en informer le Président ;

2. Information sur les travaux en cours

- Atelier service technique
- Remplacement des menuiseries du gîte
- Remplacement de la porte du musée

La séance est levée à 23H00.